
CHARTRE – COLLECTIF EN JEUX

MUTUALISATION DE PRODUCTIONS ET D'EXPLOITATIONS D'ŒUVRES SCÉNIQUES EN OCCITANIE

Collectif en jeux est un dispositif collaboratif ayant pour objectif de soutenir et accompagner des compagnies artistiques en Occitanie dans la production et la diffusion de leurs œuvres scéniques.

Ce collectif réunit des programmateurs.rices de spectacles qui mutualisent leurs efforts, leurs capacités d'expertise et leurs moyens financiers pour améliorer la diffusion de spectacles sélectionnés en fonction de leur intérêt artistique et culturel.

PREAMBULE

Une Charte d'expérimentation et d'accompagnement économique et structurel des œuvres créées en Occitanie

Par cette Charte, les signataires, constitués en un collectif, affirment leur volonté commune de mutualiser leurs potentiels de production, d'accompagnement et d'exploitation. Il s'agit de réunir et coordonner les moyens mobilisables en région Occitanie, afin, d'une part, d'accompagner et de renforcer au mieux la structuration professionnelle des équipes artistiques et, d'autre part, de réaliser des parcours de production/diffusion en région Occitanie dans un cadre sécurisé et dans le respect des dispositions légales et réglementaires.

Pour se faire, des partenariats de coproduction et d'exploitation des œuvres sont mis en place et engagent les acteurs concernés.

Ces partenariats sont fondés sur une prise de risque artistique partagée, depuis la conception des œuvres jusqu'à la fin de leur exploitation.

Le Collectif, instance de concertation, veille à développer une approche globale de la création scénique permettant d'associer systématiquement la production à la question de la diffusion.

Cette Charte s'inscrit dans une logique d'économie sociale et solidaire et s'appuie sur la constitution d'un Fonds de soutien mutualiste en faveur de la création régionale.

Les champs artistiques concernés sont les arts de la scène et du mouvement toutes disciplines confondues.

1 – CONSTITUTION

Le Collectif En Jeux regroupe des structures culturelles, lieux de diffusion (quelle que soit leur structuration juridique), collectivités ou assimilées, œuvrant pour le soutien à la création et à la diffusion d'œuvres artistiques.

Les membres du Collectif s'engagent moralement sur une durée de deux ans à abonder annuellement le Fonds de soutien selon les modalités définies ci-après.

Elles.Ils doivent être également en capacité de s'engager pour un accueil en résidence ET/OU en coproduction ET/OU en pré-achats.

2 – APPORTS AU FONDS

Outre leur engagement en faveur de la création et de la diffusion, pour lequel elles s'engagent chacune indépendamment par leurs propres activités et moyens, les structures membres contribuent chaque année au Fonds de soutien du Collectif En Jeux en faveur de la création régionale.

Leur contribution annuelle est établie en fonction de leurs moyens, sur proposition de la structure membre et dans une relation de confiance avec le Collectif, dans une fourchette comprise entre 1 000 euros TTC et 5 000 euros TTC.

3 – OBJECTIFS / ENJEUX DU COLLECTIF

• Accompagner mieux et sur un temps plus long :

- Favoriser l'accompagnement d'un.e artiste, d'un.e créateur.rice, dans toutes les phases de son travail en exploitant au mieux les ressources réunies autour de son projet artistique et culturel : l'aider à consacrer le temps et les moyens nécessaires à la recherche ; le.la soutenir dans la production ; favoriser le développement de la médiation et de l'action culturelle afin de partager la démarche de création avec une population et un territoire ; accompagner le spectacle créé dans sa diffusion.
- Accompagner les équipes dans leurs objectifs de mobilité (infra-régional et extra-régional)

• Améliorer l'articulation entre production et diffusion :

- Consolider la production des spectacles sélectionnés par la réunion de moyens coordonnés.

- Renforcer la visibilité des projets par une diffusion multiple sur l'ensemble du territoire régional, alternant métropoles, territoires péri-urbains et ruraux, tant du point de vue du soutien en production que de la diffusion.

• S'associer ensemble au « moment décisif » plutôt que s'appuyer sur la notion d'émergence qui est différente pour chaque structure :

Le soutien doit être accordé au regard du parcours de la compagnie et intervenir au moment où la prise de risque est significative : la création soutenue doit représenter un enjeu fort pour le développement de la compagnie, que cet enjeu soit de nature artistique ou territorial.

Ce moment « décisif » s'apprécie au cas par cas et peut désigner un enjeu de développement dans le parcours de la compagnie, un enjeu de prise de risque artistique... Il appartiendra au collectif de définir "ce moment décisif".

Par cette mobilisation en faveur des compagnies à des moments clés de leurs parcours, et selon une cohérence artistique, culturelle et territoriale, le collectif soutient, durablement, la diversité des expressions et l'irrigation artistique des territoires à l'échelle de la région.

• Travailler sur l'inter-réseaux :

- Créer des moments de visibilité à l'occasion de temps forts régionaux déjà existants comme Supernova, Région(s) en scène, Warm Up, Imprudence...

- Créer des liens avec les autres réseaux professionnels de la région comme la Plateforme Jeune Public Occitanie, Pyramid, Dynamo... en particulier sur les enjeux d'accompagnement et de production.

• Développer les temps d'échanges et de partage avec les compagnies.

Privilégier des temps longs :

- Au moment de la sélection : au moins 40mn de rencontre avec chaque compagnie

- Durant l'accompagnement : avec le groupe référent d'accompagnement

4 – FONCTIONNEMENT

Critères d'éligibilité des projets artistiques

- Les projets proposés par le Collectif sont recevables s'ils émanent de compagnies dont le siège social est implanté en région Occitanie et si elles ne sont pas conventionnées par la Drac Occitanie (conventionnement en cours).

- Les champs artistiques concernés sont les arts de la scène et du mouvement, toutes disciplines confondues.

- Une compagnie ne peut pas être aidée pour 2 créations consécutives.
- L'accompagnement du collectif est limité à 2 projets pour une même compagnie.

Le collectif s'engage à respecter :

- La parité homme-femme dans le choix des porteurs.euses de projet.
- La représentation des territoires sur lesquels sont basées les compagnies.
- Le collectif restera attentif à la diversité et à l'équilibre des esthétiques
- Le collectif restera attentif à une meilleure représentation des minorités ethniques dans le but de favoriser une diversité de représentations et une multiplicité de récits.

Le choix des projets éligibles s'effectue en quatre temps :

Temps 1 : Propositions initiales des projets

Les membres du Collectif doivent trouver des associations, des partenaires au sein du Collectif pour pouvoir présenter un projet et s'assurer ainsi des premiers intérêts, de partenaires et de moyens réunis. Pour qu'un dossier soit étudié par la suite, il doit recevoir au moins 3 intentions coordonnées de soutien. Les membres ayant déclaré leur intention s'organisent librement pour présenter au Collectif les enjeux de l'équipe et du projet. Le Collectif, par principe, fait confiance à ces propositions.

Temps 2 : Concertation et échanges en groupes de travail

Pour faciliter la fluidité et la qualité des échanges, les membres se constituent en groupes de travail. Chaque groupe de travail se réunit ensuite pour étudier tous les projets.

En plénière, les analyses des groupes sont partagées pour aboutir à une présélection.

Temps 3 : Présentation des projets par les compagnies

Les compagnies retenues par le Collectif viennent présenter leur projet devant l'ensemble des membres selon les modalités suivantes :

- un temps de présentation pour la compagnie de 20 mn,
- un temps d'échanges et de questions avec la compagnie de 20 mn,
- un temps de débriefing à chaud uniquement pour les membres du collectif de 20 mn.

Cette étape de la sélection des projets a pour conséquence d'augmenter le nombre de partenaires par projet et de permettre un réel effet levier.

A l'issue de ces rencontres, chaque membre doit prendre ses engagements de manière ferme.

Temps 4 : Validation des projets

La dernière étape permet de valider les projets « En Jeux » en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs :

- Des critères quantitatifs : un projet doit réunir au moins trois coproducteurs.rices ; un partenariat sous forme de résidence ; et un parcours de diffusion, fondé sur des préachats, consolidé et significatif, sur l'ensemble de la région.
- Des critères qualitatifs faisant référence au « moment décisif » pour la compagnie : cette reconnaissance peut s'opérer par une sélection « coup de cœur », distinction qui émane collectivement des membres du réseau (ce choix s'opère indépendamment de l'accompagnement effectif du projet concerné) ; ou par un temps de réflexion et d'échanges en commun permettant de dégager tous les éléments favorables à l'engagement du Collectif en faveur du projet.

Répartition du Fonds :

La moitié du fonds est répartie de manière équitable à part égale sur les projets retenus, l'autre moitié répartie en fonction de critères objectifs : montant des dépenses de production au regard de la nature du projet (distribution, temps de travail, collaborations et enjeux techniques notamment).

Gestion du Fonds :

La gestion du fonds est confiée à Occitanie en scène.